



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 25 avril 2013.

## Communiqué de presse

# Campagne de déclaration de surface 2013

**La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt rappelle aux agriculteurs qu'ils ont jusqu'au 15 mai 16h pour faire leur déclaration de surfaces 2013**

**Procédure :**

1. Connectez-vous sur le site [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) muni de votre code TELEPAC 2013, que vous avez reçu par courrier en décembre 2012. En cas de perte de ce code adressez vous à la DAAF.
2. Vérifiez et complétez vos données
3. Valider et cocher la case « signature électronique » pour terminer votre déclaration

La Chambre d'Agriculture et vos organisations professionnelles sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche y compris pour les demandes d'aides MAE et primes ICHN.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez, M. Louis ANNAT:

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Jardin Desclieux

BP 642 97262 Fort de France Cedex

**Tél: 05 96 71 28 51**

---

**Contact presse**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

[audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1